



## AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

### Centre Communal d'Action Sociale de COQUELLES

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la commune de COQUELLES lance un appel à candidatures pour la désignation de ses membres extérieurs.

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CCAS comprend, outre le Maire (Président de droit) et des membres élus du Conseil municipal, des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

#### Profils recherchés

Les candidats doivent notamment représenter :

- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- des associations familiales ;
- des associations de retraités et de personnes âgées ;
- des associations de personnes handicapées.

Toute personne impliquée dans la vie sociale de la commune et motivée par l'action sociale peut également présenter sa candidature.

#### Modalités de candidature

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ou une présentation de leur engagement associatif ou social ;
- Le cas échéant, un justificatif d'appartenance à une association.

#### Date limite de dépôt des candidatures

Les dossiers doivent être adressés avant le 18 avril 2026 par courriel à [dgs@coquelles.fr](mailto:dgs@coquelles.fr)

Informations complémentaires

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au 03.21.82.07.43.

Les membres extérieurs seront nommés par arrêté du Maire.

Fait à Coquelles, le 2 avril 2026

Le Maire,



Michel Hamy